

APPEL D'OFFRES NATIONAL **(N° 2014 P 1454)**

La STEG se propose de lancer un Appel d'Offres National N° 2014 P 1454 ayant pour objet :

ÉTABLISSEMENT D'UN CONTRAT CADRE POUR LA MISE A DISPOSITION DES SPECIALISTES POUR LA MAINTENANCE DES CENTRALES EOLIENNES DE SIDI DAOUD ET BIZERTE.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de l'appel d'offres. Elles doivent obligatoirement parvenir recommandées par voie postale ou par rapide poste ou déposées au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge) sous plis fermés et cachetés au plus tard **le Mercredi 28 Janvier 2015 à 09H00** à l'adresse suivante :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES MARCHES
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ.
38, RUE KEMAL ATATURK - 1021 TUNIS**

APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 2014 P 1454 :

**« ÉTABLISSEMENT D'UN CONTRAT CADRE POUR LA MISE A DISPOSITION DES SPECIALISTES
POUR LA MAINTENANCE DES CENTRALES EOLIENNES DE SIDI DAOUD ET BIZERTE »**

Toutes soumission doit être obligatoirement accompagnée des pièces annexes suivantes :

- Un certificat d'affiliation à la CNSS (copie certifiée conforme).
- Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou certifiée conforme).
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; le soumissionnaire qui est en état de redressement amiable est tenu de présenter une déclaration à cet effet.
- Une déclaration sur l'honneur comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de l'Appel d'Offres et des étapes de sa réalisation (originale).
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essayés).
- Un Extrait du registre de commerce.
- En cas de groupement, les pièces annexées prévues ci-dessus doivent être fournies par chacun des membres de groupement et le soumissionnaire doit fournir en plus la convention de groupement dûment signée par chaque membre du groupement et mandatant le chef de file pour l'exécution du marché, les stipulations de ladite convention ne sont pas opposables à la STEG.
- Une caution provisoire de soumission d'un montant de **4 500DT**.
- Conformément au cahier des charges, l'absence de cette caution entraîne d'office la nullité de l'offre.

NB : La STEG peut exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'appel d'offres.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué, à partir de la première date de publication du présent communiqué, et ce auprès de la Direction Production et Transport de l'Electricité à l'adresse suivante:

**STEG / DPTE - DEP LOGISTIQUE - DIVISION ACHATS
SISE A RADES FORET – 2040 – TUNIS.
TEL : (216) 71 433 977 - Poste : 2264 - FAX : (216) 71 433 066.**

Les offres resteront valables durant **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres fixée au **Mercredi 28 Janvier 2015 à 09H00**.

Les intéressés peuvent retirer le dossier de l'appel d'offres sur présentation d'une demande écrite et moyennant le versement d'un montant non remboursable de trente dinars par exemplaire (**30 DT**) en espèces ou par virement bancaire au compte de la STEG: **C.C.B (ATB): 201104.0319/41 - Rue Hédi Nouria 1001Tunis**.

Le fax de l'ordre de virement fera foi pour l'envoi du dossier. Il y a lieu de rappeler le Numéro de l'Appel d'Offres dans votre virement

NB : Ne peuvent participer à l'appel d'offres que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière retiré le cahier des charges.

La séance d'ouverture des offres technico-financiers est publique et elle aura lieu au siège social de la **STEG « 38, Rue Kamel Ataturk, Tunis Bat G 3^{ème} étage (salle de réunion SPCCM) » le Mercredi 28 Janvier 2015** à partir de **09H30**.

Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identification.